



Succession enfant adopté

Par **LNAB**, le **15/10/2019** à **13:10**

Bonjour,

J'ai été contactée par un généalogiste recherchant dans le cadre d'une succession des descendants d'une parente au 5ème degré du côté de mon père.

Ce genealogiste ne connaissais pas l'existence de ma petite soeur adoptée et celle-ci ne figurera pas dans la liste des héritiers.

Mes parents ont commencés les démarches pour adopter un enfant ensemble, la DASS a validé leur demande et leur a délivré un agrément.

S'en suit une longue attente mais malheureusement mon père décède avant l'arrivée de ma petite soeur en France. Elle porte le nom de mon père et figure dans le livret de famille comme étant la fille de mon père.

Malgré tout ma soeur n'est pas considérée comme héritière.

Pouvez-vous m'expliquer ce qui justifie cette décision.

Merci à vous pour vos conseils.

Belle journée.

LNAB